

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 12 décembre 2024

**NOMBRE DE
DELEGUES**

En exercice : 34
Présents : 25
Votants : 29

D24.061 BIS

L'an deux mille vingt-quatre,
le douze décembre,
à 19 heures,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 4 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : RODRIGUES David, VALENTIN Denis, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, FABRE Jean, VALENTIN Christine, BLANC Sébastien, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, JACQUES Jérôme, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul et SALEIL Jean-Claude.

Absents : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, SAGNET-POUGET Valérie, POQUET Pascal, RODIER Yves (pouvoir à CABIROU Christian), SALENDRES Jean-Sébastien, FERNANDEZ Florence (pouvoir à ROCHOUX Philippe), RODIER Colette (pouvoir à JACQUES Jérôme), DE SOUSA Guy et SEGUIN Denis (pouvoir à SALEIL Jean-Claude).

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D24.061 BIS : RETROCESSION DES EQUIPEMENTS COMMUNS DE LA ZA DE GALLON A LA COMMUNE DE CHANAC – ANNULE ET REMPLACE D24.061

Monsieur le Président précise que l'acte de vente du dernier lot de la ZAE du Gallon à la SCI BOUTIN signé le 9 juillet 2024 est en cours de régularisation chez Maître BOULET.

A réception de l'acte, il conviendra de sortir les terrains vendus du stock de terrains et de procéder à la rétrocession des voiries et des équipements accessoires à la commune de Chanac avant la clôture du budget annexe.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

Parcelles	Contenance en m ²
A 1748	10
A 1749	314
A 1754	1606
A 1755	6
A 1756	162
A 1860 voirie	4110
A 1770	238
A 1772	18
A1864	65
total	6529

Où cet exposé et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire,

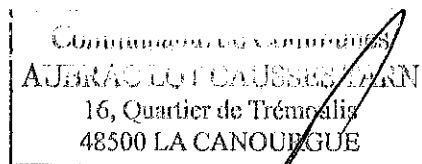
Le Conseil Communautaire,

DECIDE de rétrocéder les voiries et équipements accessoires de la ZA du Gallon dont les références cadastrales sont précitées, pour un euro symbolique à la commune de Chanac une fois les écritures de sortie de stock du dernier lot vendu réalisées,

AUTORISE Monsieur le Président ou toute personne qui lui serait valablement déléguée à signer l'acte rédigé par Maître BOULET, notaire à Marvejols et dont les frais seront à la charge de la commune de Chanac. Monsieur et à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 6 janvier 2025,
Le Président,



Jean-Claude SALEIL